



<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 19 ☒ Pouvoir(s) : 0 ☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u> 30 juin 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Muriel GAIFFIER, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Noémie ISSARTEL</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Jean-Marc BOURGOGNE, Michel MOTTUEL, Jacques DUCROS, Patrice BERTRAND, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Claude MULLER</p>
---	---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-27 - Subvention complémentaire à la Coopérative Scolaire

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, soumet à l'examen du Conseil Municipal la demande de subvention complémentaire de la Coopérative Scolaire correspondant au reliquat de la dotation annuelle 2019. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 1 508.00 € à la Coopérative Scolaire pour les motifs exposés ci-dessus.

2020-28 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission, instituée dans chaque commune, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal. Pour Saint-Vérand, cette commission sera composée :

- ☒ du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- ☒ de 6 commissaires titulaires,
- ☒ de 6 commissaires suppléants,

Les personnes proposées sont les suivantes :

Membres titulaires proposés	Membres suppléants proposés
1. M. Gérard JANY	9. M. Roger TESTON
2. Mme Sophie MERCIER	10. Mme Marie-Thérèse DUBREUIL
3. M. Paul DHERBASSY	11. M. Michel JOURDAN
4. Mme Corinne SIMIEN-BARON	12. Mme Anne-Marie FARAVELON
5. M. Denis RICHARD	13. M. Bernard MUZELIER
6. Mme Danièle JULLIN	14. Mme Adrienne BELLIER
7. Mme Corinne INARD	15. M. Pierre NICLOUD
8. M. Robert FARABOZ (n'habitant pas Saint-Vérand)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 3 abstentions, approuve les noms proposés ci-dessus.

2020-29 et 2020-30 - Modification du tableau des effectifs

Michelle LOUIS-RHODES, adjointe technique principale 2^{ème} classe, agent polyvalent, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2020. Afin de pouvoir nommer Carine BRIALON à compter du 1^{er} septembre 2020, il convient de supprimer le grade de Mme LOUIS-RHODES et de créer celui d'adjointe technique. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs ci-dessous :

EMPLOIS	Tps de travail	Grades ou cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant	Agents
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS COMPLET			
Filière Administrative			
Secrétaire de Mairie	35h00	Rédacteur territorial	Sandrine DIEZ
Accueil du Public Secrétaire de Mairie	35h00 (temps partiel 28h00)	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Martine LAPIERRE
Filière Technique (services techniques - voiries, réseaux, bâtiments et espaces verts)			
Agent polyvalent	35h00	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Thierry MONNET
Agent polyvalent	35h00	Adjoint Technique	Loïc ARRIBERT
Agent polyvalent	35h00	Adjoint Technique	Romain ARNAUD
Agent polyvalent	35h00	Adjoint Technique <u>non titulaire</u>	Gabin MONNET
Filière Technique (services divers)			
Entretien des locaux / Aide cantine/polyvalence	35h00	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe supprimé le 1 ^{er} août 2020	Michèle LOUIS-RHODES
Restauration scolaire / entretien locaux / polyvalence	35h00	Adjoint Technique créée le 1 ^{er} septembre 2020	Carine BRIALON
Restauration scolaire / animation périscolaire / entretien locaux / polyvalence	35h00	Adjoint Technique	Evelyne RIMEDIOTTI
Filière Animation			
Direction accueil de loisirs	35h00 (temps partiel 28h00)	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Françoise DAMIER
Adjoint d'animation	35h00	Adjoint d'animation non titulaire	Mixage café
Filière Sociale			
A.T.S.E.M.	35h00	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} classe	Janine VERGARA
A.T.S.E.M.	35h00	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	Sylvie VASSALLO
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON COMPLET			
Filière Technique (services divers)			
Entretien des locaux	30h00	Adjoint technique	Fabienne DEPUTIER
Filière Administrative			
Accueil du Public /courriers	25h00	Adjoint Administratif	Coralie AYRAULT
Filière Animation			
Adjoint d'animation	31h30 (provisoirement 35h00)	Adjoint d'animation	Emilie SECOND
Adjoint d'animation	32h00	Adjoint d'animation non titulaire	Geoffrey LANNOY
Filière Socio-éducative			
Coordinateur-Animateur	28h00	Adjoint d'animation non titulaire	Mixage café
Service divers			
Agence Postale	21h00	Gérante d'Agence Postale non titulaire	Catherine VALENTE

Référent AMBROISIE

Le référent ambroisie a pour rôle de :

- ✘ Repérer la présence de ces espèces,
- ✘ Participer à leur surveillance,
- ✘ Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4,
- ✘ Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, Aurélie SEURAT se propose comme référent ambroisie.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

La composition de la commission de contrôle des listes électorales est prévue à l'article L.19 du Code Electoral. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, si 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission se compose comme suit :

- ✘ 3 conseillers municipaux désignés sur la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal dans l'ordre du tableau ;
- ✘ 2 conseillers désignés sur la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal dans l'ordre du tableau

La participation des conseillers municipaux aux travaux de la commission se fait sur la base du volontariat. Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle.

Il est vivement conseillé de proposer la désignation de suppléants, en veillant au respect des mêmes règles que lors de la désignation des titulaires.

Délégués titulaires	
<i>Première liste</i>	<i>Deuxième liste</i>
Lysiane INARD Jean-Marc BOURGOGNE Fabienne FERRIER	Noémie ISSARTEL Pierre CHEVALLIER
Délégués suppléants	
<i>Première liste</i>	<i>Deuxième liste</i>
Isabelle JUHASZ Michel MOTTUEL Patrice BERTRAND	Fabrice GENOVESE

Délégués de l'administration et du tribunal de grande instance

Les conseillers municipaux et les agents communaux ne peuvent pas être délégués. Les délégués de l'Administration et du Tribunal judiciaire siégeant actuellement dans la commission de contrôle des listes électorales peuvent être proposés.

Les délégués proposés sont Gérard JANY et Sophie MERCIER

Désignation des membres nommés du CA CCAS

Le maire doit nommer pour le conseil d'administration CCAS un nombre égal de personnes à celui du nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal (six). Les personnes nommées doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Parmi celles-ci doivent figurer :

- ✘ un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

- ✂ un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- ✂ un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- ✂ et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Ces associations ont été informées collectivement par voie d'affichage en mairie et par voie de presse, du prochain renouvellement des membres nommés du conseil d'administration du CCAS ainsi que du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, dans lequel elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants.

Aucune association ne s'est manifestée ou a décliné la proposition. Madame le Maire a constaté la *formalité impossible* et peut nommer en lieu et place des *personnes qualifiées* dans les domaines de l'animation, de la prévention ou du développement social.

Madame le Maire propose Marie-Noëlle PELLOUX-GERVAIS, Francine JULLIN, Walid ZEGHDANE, Cécile CERNA, Delphine VIRIEUX-PETIT et Catherine CHABERT.

La première réunion du conseil d'administration du CCAS aura lieu le mercredi 15 juillet à 18h30.

Remplacement du tracteur tondeuse

Le tracteur tondeuse est âgé de 13 ans et n'est plus vraiment adapté au travail à effectuer. En effet, l'entretien du stade a été repris en régie en 2018. De plus, ce tracteur tondeuse a connu une grosse panne fin avril / début mai. Le choix de son remplacement se pose donc. Plusieurs scénarii ont été étudiés : achat d'un appareil neuf, location, leasing ou recours à un prestataire.

Après un échange entre les membres du conseil municipal, le choix se porte sur l'achat d'un appareil neuf pour un montant de 32 000.00 € avec récupération de la TVA.

Règlement intérieur des agents communaux

Le règlement intérieur a été voté en janvier 2018 mais certains paragraphes doivent être précisés car ils présentent des points litigieux. Il doit être à nouveau soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avant son adoption par le Conseil Municipal

Après un échange sur plusieurs points difficiles entre les membres du conseil municipal, Madame le Maire propose d'envoyer le projet de règlement tel quel et attendre le retour du Comité Technique Paritaire.

Questions diverses

Stéphane TOURNOUD explique que, dans le cadre du Plan Ecole en 2021, il serait judicieux de travailler sur le fonctionnement global de la cantine scolaire, y compris le bâtiment. Il serait intéressant de constituer un groupe projet pour discuter des différentes options pour cette cantine. Après un débat entre les membres du conseil municipal, le groupe projet sera constitué de Dominique UNI, Gwenaëlle GALINDO, Stéphane TOURNOUD, Muriel GAIFFIER, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT.

Claude MULLER indique que l'analyse des besoins sociaux est obligatoire à chaque début de mandat et que le CCAS lancera l'enquête début septembre.

Fin de la séance : 22h45